

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.09.01_01**

Le premier septembre deux mil vingt-cinq, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB - Pascal DUMONT-Rémi FERRONT- Bernard FUMEY - Jean- Pierre MARGUERIE- - Valérie MATHE-François RIEU -Nicole RECORDON-Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) - Virginie GARDET.

Date de convocation : le 27/08 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le

ID : 073-217301308-20250901-2025090101-DE



Rapporteur : Annette BELLANGER

DÉLIBÉRATION 1 : PERSONNEL- TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Annette BELLANGER informe le Conseil Municipal que pour assurer le service périscolaire à la rentrée prochaine, il est nécessaire de créer trois emplois permanents sur le garde d'adjoint technique : à temps non complet (9h08-18.65h et 9.95h) afin d'assurer les fonctions suivantes : agent polyvalent périscolaire (cantine – garderie) et entretien des bâtiments.

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires mais il est demandé également au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'un contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Les agents seront rémunérés par référence aux grilles indiciaires afférentes au cadre d'emploi des adjoints techniques.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment la fonction occupée, la qualification détenue ainsi que l'expérience professionnelle. Elle sera complétée par le régime indemnitaire instauré par délibération du Conseil Municipal.

Il convient par conséquent de mettre à jour le tableau des effectifs :

- ➔ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 11/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 9.08/35^{ème}.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 21/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 18.65/35^{ème}.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 7/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 9.95/35^{ème}.

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	
Contre	
Pour	14

- **CRÉÉ** trois emplois permanents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques sur les grades de adjoints techniques – adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (9.08/35^{ème} - 18.65/35^{ème} - 9.95/35^{ème} hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2025.
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet 11/35^{ème}.
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet 7/35^{ème}.
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 21/35^{ème}
 - **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an renouvelable deux fois.
 - **AUTORISE** le maire à signer le (s) contrat(s) le cas échéant.
 - **ADOpte** le tableau des effectifs modifié en annexe.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du BP 2025.

A GRIGNON, le 1^{er} septembre
2025
Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Tableau des effectifs au 1er septembre 2025- annexe à la délibération 2025.09.01_01

Grade	Effectif voté	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Calcul équivalent temps plein
Agent à temps complet				
ATSEM principale 1ère classe	1	0	35	1
Technicien	1	0	35	1
Agent de maîtrise	1	0	35	1
Agent de maîtrise Principal	1	1	35	1
Adjoint technique	2	2	35	2
Attaché principal	1	1	35	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	4	35	5
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	35	1
Agent à temps non complet				
Adjoint technique	1	1	28	0,8
	1	1	11,25	0,32
	1	1	29	0,83
	1	1	30,8	0,88
	1	1	31,5	0,90
			9,08	0,26
			9,95	0,28
			18,65	0,53
	1	1	20,65	0,59
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	30,8	0,88
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	30,8	0,88
Adjoint administratif	1	1	28	0,80
Adjoint administratif	1	1	17,5	0,50
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	17,5	0,50
Adjoint du patrimoine	1	1	11,5	0,33
TOTAL	22,29	18,29		

A GRIGNON, le 1^{er} septembre
2025
Le Maire,

François RIEU

